

Séance plénière du 10 décembre 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : subventionnement de la Fédération Etudiante de Valenciennes (FEV).

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le jeudi 10 décembre 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération n° 2015-4 du 11 juin 2015 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université (CoFVU) relative aux mesures fixant les critères de sélection et conditions d'attribution des subventions aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes – FSDIE,

Monsieur le Président donne la parole à Mme l'Administratrice provisoire du Service Commun des Etudes et de la Vie Etudiante (SCEVE) qui présente le projet de convention ayant pour objet de déterminer les modalités de la contribution de l'UVHC, par sa Commission de Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), aux actions que la FEV s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR L'UVHC AU PROFIT DE LA FEDERATION ETUDIANTE DE VALENCIENNES (FEV).

Fait à Valenciennes, le 18 décembre 2015

Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication

12/11/2016